



PS.

// Journal du Parti socialiste genevois
Janvier 2016 //

Bonne résolution pour 2016:
**UN NOUVEAU
CONTRAT SOCIAL
POUR GENEVE**

SOMMAIRE

P. 3

Edito

P.4

DOSSIER // VOTATIONS DU 28 FEVRIER

- Initiative « Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage »: quand l'inutile côtoie le dangereux, *par Roberto Baranzini*
- Intitulé trompeur, contenu funeste: haro général sur « l'initiative de mise en œuvre » de l'UDC *par Emmanuel Deonna*
- Initiative « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires »: on ne joue pas avec la nourriture *par Tristan Pun*
- Il fut une fois au pied du Gothard... *par Isabelle Pasquier*
- Art.222 Cst: une question de coherence, *par David Lachat*
- Un OUI crucial pour l'avenir du PAV, *par Nicole Valiquer Greccucio*
- Allégements fiscaux: rechargeons enfin les batteries de nos prestations sociales! *par Romain de Sainte Marie*
- Modification de la LGL ou comment rendre la vie des locataires encore plus dure, *par Caroline Marti*
- Raboter les prestations complémentaires et les subsides LAMal, c'est faire payer les plus pauvres! *par Marko Bandler et Lydia Schneider Hausser*
- OUI au musée, *par Sami Kanaan*

P. 14

DOSSIER // VIE DU PARTI ET VIE ASSOCIATIVE

- Rejoignez nos groupes de travail! *par Ayari Félix Beltrametti*
- Institutions et fondations de droit public: une représentation démocratique, *par Martin Staub*
- Budget 2016 de la Ville de Genève: 10 millions de coupes dans le social et la culture, *par Grégoire Carasso et Virginie Studemann*
- Après Paris 2015, la suite *par Susana Jourdan et Jacques Mirenowicz*

Ce mois-ci, le Postscriptum s'habille en noir et blanc, et cela grâce au talent d'**Aleksandr Thibaudeau**, le photographe qui a su capter l'atmosphère unique des grandes mobilisations sociales de la fin de l'année 2015.

Nous le remercions pour la mise à disposition des photos!

www.flickr.com/photos/del-uks_gallery

Rédaction:

Parti socialiste genevois/15 rue des Voisins/1205 Genève
psg@ps-ge.ch/022 3382070
www.ps-ge.ch

Redacteur en chef: Marko Bandler

Comité de redaction: Olivier Amrein, Michel Pomatto, Albert Rodrik, Nadia Méric, Olga Baranova

Graphisme: Olga Baranova

Impression: Imprimerie Nationale

Le Postscriptum est soumis à la licence Creative Commons (cc-by-nc-nd)

Photos:

Couverture r/v et p.3: Aleksandr Thibaudeau
p.4 (cc) mhobl/flickr
p.5 (cc by-nc-nd) Gustave Deghilage
p.7 (cc) Snapshots of the past/flickr
p.10 (cc by-sa) Joe Haupt/flickr
p.11 (cc) Jean-Marc Linder/flickr
p.13 (c) MAH/flickr
p.16 (cc) Poliphilia/flickr
p.18 (cc) ConexiónCOP Agencia de noticias/flickr



En 2016: UNE MOBILISATION INDISPENSABLE

Par **Carole-Anne Kast**,
Présidente

L'un d'entre vous m'a souhaité «une belle année 2016, sans élection, bienheureuse Présidente!». Certes, 2016 sera sans élection, cependant elle commence sur les chapeaux de roue, avec un programme indigeste de votations le 28 février.

Indigeste par le nombre, mais ô combien important pour la défense des prestations à la population, indispensable à plus de justice sociale et à la réduction des inégalités.

Au niveau cantonal, la politique d'austérité tente de se mettre en place: des aides au logement en passant par les prestations de soutien aux seniors et aux personnes à l'AI. La majorité de droite et d'extrême-droite du Parlement vise à instaurer des économies sur le dos des plus modestes! Dans ce contexte, l'initiative socialiste contre les allègements fiscaux octroyés à certaines grandes entreprises prend tout son sens: il s'agit de permettre de financer ces prestations grâce à une meilleure justice fiscale.

En toile de fond, la question de donner à la Cour des comptes la révision des comptes du Canton (plutôt que d'engraisser les boîtes d'audit privées) et la construction de logements aux Vernets, dont la population a tant besoin.

Au niveau fédéral, plusieurs sujets de principe qui touchent aux droits fondamentaux et à la responsabilité internationale de la Suisse, et une dépense absurde, nocive pour l'environnement et inefficace.

Et comme si cela ne suffisait pas, les électeurs en Ville de Genève devront se prononcer sur un important projet d'investissement, indispensable pour la politique culturelle de l'ensemble du Canton.

Tous les sujets sont importants, mais le Parti socialiste genevois mettra évidemment sa priorité sur la défense des prestations à la population du Canton, qui pourrait voir sa situation directement impactée au lendemain de la votation. Encore une fois, le Parti socialiste et ses partenaires de l'Alternative et de la société civile, devront se poser en

« Encore une fois, le Parti socialiste et ses partenaires de l'Alternative et de la société civile, devront se poser en rempart face aux attaques contre les plus fragiles »

rempart face aux attaques contre les plus fragiles d'entre nous et notre cohésion sociale, une de nos plus grandes richesses. Pour toutes et tous, sans privilèges! ●



Initiative « Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage »:

QUAND L'INUTILE CÔTOIE LE DANGEREUX

Par **Roberto Baranzini**
Professeur d'économie

«La pénalisation du mariage», dont il est question dans l'initiative populaire du PDC, est liée au fait que l'imposition d'un couple marié est plus onéreuse que celle d'un couple non marié, dont le revenu serait le même. Cela découle de la progressivité de l'impôt, c'est-à-dire du fait que le taux d'imposition augmente (ou ne diminue pas) avec l'accroissement de la valeur imposable. Par exemple, la charge fiscale sur un montant de 12'000 francs est plus grande que le double de celle sur 60'000 francs.

L'initiative du PDC demande que le couple marié ne soit pas «pénalisé par rapport à d'autres modes de vie, notamment en matière d'impôts et d'assurances sociales.» La plupart des législations cantonales prévoient déjà des correctifs: Genève a introduit le «splitting intégral» au début des années nonante, permettant notamment aux époux vivant en ménage d'être imposés à la hauteur de la moitié de leur revenu global. La Confédération a également adapté son système d'imposition à la suite d'un arrêt du tribunal fédéral. Toutefois, un tiers des couples mariés demeurent soumis à une charge excédentaire contraire à la Constitution.

Ce qui rend l'initiative du PDC inacceptable n'est donc pas tellement le principe de non-pénalisation, mais les termes qui l'introduisent et qui manifestent d'une attitude sournoise.

«Au point de vue fiscal, le mariage constitue une communauté économique». L'acceptation au niveau constitutionnel de ce principe exclurait la possibilité d'imposer individuellement les deux époux. Alors que les modèles d'imposition individuelle reflètent fidèlement le principe de capacité contributive selon lequel les impôts sont prélevés en fonction des revenus et de la richesse de chacun, plutôt qu'en fonction des avantages que le contribuable retire des services publics. De ce point de vue, il s'agit d'un modèle d'imposition plus équitable. L'imposition individuelle élimine également l'obstacle fiscal pour le conjoint qui souhaite apporter un deuxième revenu au ménage et facilite ainsi la conciliation entre vie familiale et professionnelle.

A ce premier point s'ajoute la nature réactionnaire de l'initiative PDC qui est explicite dans la définition qu'elle donne du mariage: «l'union durable et règlementée par la loi d'un homme et d'une femme.» Visiblement rattrapé par sa composante conservatrice, le PDC perd ici toute légitimité centriste. Cette définition est inutile par rapport au but d'éviter la pénalisation du mariage et viole le principe d'unité de la matière, car elle ne permet pas de décider séparément de la pénalisation fiscale des mariages et de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe. Une définition passéiste du mariage qui est une tentative désespérée de s'opposer au progrès social. Nous pouvons donc nous demander quel est le véritable but de cette initiative? ●



Intitulé trompeur, contenu funeste: haro général sur « l'initiative de mise en œuvre » de l'UDC

Par **Emmanuel Deonna**

Conseiller municipal en Ville de Genève

Quel souci commun permet de réunir une coalition aussi large - le Conseil fédéral, une bonne partie de la droite bourgeoise, la gauche, les syndicats, les organisations non-gouvernementales spécialisées en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales - en ce début d'année 2016 ? Il s'agit de l'initiative populaire « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels », dite « initiative de mise en œuvre » qui fait, heureusement, presque l'unanimité contre elle. L'intitulé de cet objet soumis à votation le 28 février prochain par la grâce de la droite nationaliste et populiste est en effet aussi trompeur et fallacieux que son contenu est inique et dangereux. Cet énième fait d'arme a permis à l'UDC de fausser le débat à peine un an et demi après l'acceptation de son initiative « Pour le renvoi des criminels étrangers », et ce avant même que le Parlement n'ait pu rendre son projet de loi d'application.

L'initiative cherche ainsi à confisquer aux Chambres fédérales leur fonction législative en les privant de la possibilité de donner corps au texte constitutionnel. Bien connu du répertoire d'actions de l'UDC, cette volonté d'entamer la confiance des citoyens envers le Parlement nuit gravement à la stabilité institutionnelle et juridique du pays, en affaiblissant notamment l'indispensable équilibre des pouvoirs dans un régime démocratique. Elle met aussi en péril de façon désastreuse les principes de proportionnalité et d'égalité de traitement devant la loi, tous deux pourtant garantis par la Constitution fédérale. Car l'initiative ôte au juge sa marge d'interprétation, la pesée d'intérêts qu'il effectue au moment de prononcer une condamnation entre la protection de l'intérêt public et l'atteinte aux libertés individuelles.

Automatiser des injustices crasses

En lieu et place de la nécessaire interprétation par le juge, le texte de l'UDC fixe une série de dix crimes valant à leurs auteurs une expulsion automatique tout en dressant une autre liste de crimes et délits de bien moindre envergure valant la même punition en cas de récidive. Il ne fait, de plus, absolument aucune différence entre les

personnes nées en Suisse et les personnes immigrées. Ainsi, les dispositions d'un droit pénal, dénaturé et expéditif, spécialement concocté par l'UDC, s'abattent sur pas moins d'un quart de la population vivant en Suisse ! Les exemples de condamnations disproportionnées et indues qu'entraînerait un tel dispositif sont légions. Une famille qui aurait omis de communiquer aux autorités l'interruption d'étude de son enfant et perçu ainsi à tort une allocation serait ainsi immédiatement expulsée. Une jeune femme née en Suisse qui aurait écorné un bâtiment avec un graffiti alors qu'elle avait déjà été amendée quelques années plus tôt pour avoir injurié ses voisins devrait quitter le territoire helvétique. Et ce pour rejoindre la patrie de ses aïeux où elle n'a jamais mis les pieds et dont elle ignore la langue. Alors qu'il vulnérabilise des populations souvent plus fragiles et démunies, systématiquement incriminées par le discours trompeur et démagogue de l'UDC, le texte ne vise pas, faut-il s'en étonner, les riches oligarques ou forfaitaires fiscaux.

L'initiative de mise en œuvre pousserait la Suisse à violer systématiquement l'esprit ou la lettre de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, notamment le principe de non-refoulement et l'Article 8 qui protège la vie privée et la vie familiale. Elle est également incompatible avec l'Accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union Européenne et risque de fragiliser la position de la Suisse dans le cadre de sa renégociation suite au vote sur l'« Immigration de masse » du 9 février 2014. Alors qu'une prochaine initiative « Le droit suisse au lieu de juges étrangers » distille déjà son parfum fétide, l'UDC cherche à affaiblir le Tribunal Fédéral en le forçant à invalider toute jurisprudence reposant sur la primauté du droit international et de la Convention européenne des droits de l'homme. En bref, avec son initiative populaire « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels », l'UDC rabâche une nouvelle fois le cauchemar d'une Suisse isolée, arrogante, hostile au reste du monde et rétrograde. Heureusement, il est encore temps de l'éviter. ●



Initiative «Pas de spéculation sur les
denrées alimentaires »

ON NE JOUE PAS AVEC LA NOURRITURE

Par **Tristan Pun**,
Président de la Jeunesse socialiste genevoise

Cette initiative, lancée par la Jeunesse Socialiste Suisse et soutenue par le PS, les Verts et de nombreuses associations humanitaires ou agricoles, demande que la spéculation sur les denrées alimentaires soit interdite à tous les acteurs financiers (banques, assurances, fonds de placement, etc.) présents en Suisse.

Les conséquences désastreuses de cette pratique ont en effet été identifiées lors des deux crises alimentaires mondiales récentes de 2007-2008 et de 2011. Lors de ces deux périodes, le prix des denrées alimentaires a connu

« 70% de la hausse des prix des denrées alimentaires est due à la spéculation »

une hausse spectaculaire. Par exemple, le prix du blé a augmenté de 100% au Sénégal et de 300% en Somalie en 2007-2008. De nombreuses études de la Banque mondiale, de la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement et de l'Institut international sur les politiques alimentaires ont établi que 60% à 70% de la hausse des prix des denrées alimentaires durant ces crises était due à la spéculation. Le reste de l'augmentation pouvait quant à lui s'expliquer par de mauvaises récoltes et une demande mondiale en augmentation (croissance démographique et disparition des terres arables).

Les conséquences de ces deux crises ont été dramatiques pour les populations des pays en voie de développement, les plus pauvres étant les premiers à souffrir d'une augmentation des prix. Les émeutes de la faim qui se sont

produites à plusieurs endroits reflètent la détresse causée par ces hausses de prix. La FAO a d'ailleurs estimé que le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde a augmenté de 100 millions à cause de la crise de 2007-2008. Confrontés à ce constat, plusieurs acteurs financiers, comme le fonds de compensation de l'AVS ou Crédit Suisse, ont décidé de cesser de spéculer sur les denrées alimentaires, sans que cela ne leur soit préjudiciable. La Jeunesse socialiste souhaite à présent que ce changement de comportement se généralise en Suisse.

Voter OUI à cette initiative est donc primordial pour plusieurs raisons. Premièrement et tout simplement, il s'agit d'une manière efficace de lutter contre la faim dans le monde. Ici, une action locale (un « oui » glissé dans l'urne) a un impact positif au niveau global. Ensuite, supprimer la spéculation sur les denrées alimentaires contribuera à stabiliser leur prix, ce qui rendra le marché plus transparent et prévisible. Les investissements sur le long terme nécessaires au développement durable des exploitations agricoles seront donc facilités. Troisièmement, la Suisse étant une plaque tournante de la spéculation sur les denrées alimentaires, nous avons ici la possibilité de porter un coup fort à cette pratique néfaste et d'envoyer un message clair au monde entier. Enfin, il est plus que temps d'affirmer que les denrées alimentaires ne sont pas des biens comme les autres. Notre vie en dépend et comme le dit le précepte: « on ne joue pas avec la nourriture! »

Si vous désirez des détails sur les études citées plus haut ou souhaitez lire un argumentaire plus développé, la JSG vous invite à consulter le site internet de l'initiative:

www.stopspeculation.ch ●



Le 28 février 2016, la modification la loi sur le transit routier dans la région alpine sera soumise au peuple. Sous cette dénomination se cache un enjeu majeur: la protection des Alpes et la politique de transfert du trafic de la route au rail sont clairement menacées.

Par **Isabelle Pasquier**

Coordinatrice pour la Suisse romande
Initiative des Alpes

Le tunnel routier du Gothard doit être assaini, nul ne conteste ce fait. Il sera rénové quelle que soit l'issue du vote. C'est la manière qui fait débat et qui a motivé plus de 150'000 personnes à signer notre référendum. Le Conseil fédéral et la majorité du Parlement veulent utiliser ce prétexte pour doubler le tunnel routier du Gothard, un projet pourtant déjà deux fois refusé. Avec la prochaine ouverture du tunnel de base, le rail offrira les capacités suffisantes pour assurer le ferroutage des voitures et des camions, sans isoler à aucun moment le Tessin.

NON au gaspillage de 3 milliards

Les gouvernements de trois cantons romands, dont Genève, ont mis en garde leurs parlementaires: les moyens supplémentaires investis au Gothard manqueront pour les autres projets. Cela ne concerne pas seulement les goulets d'étranglement autoroutiers ou l'éternelle (improbable) traversée du lac. Sont également touchés les projets d'agglomération dont la nécessité est avérée, tels que le développement des lignes de tram vers l'aéroport, Ferney et St. Genis, et la mobilité douce.

La charge moyenne de trafic au Gothard est de 17'000 véhicules, soit l'équivalent de la route de Jussy ! 80'000 véhicules traversent quotidiennement Morges, 77'000 contournent Genève. Les vrais défis sont dans les agglomérations: 90% des embouteillages se forment sur les autoroutes des régions urbaines. Alors que l'avenir du fonds d'agglomération n'est pas assuré, et de nombreux projet sans financement, il est absurde d'investir 3 milliards de plus que nécessaire au Gothard.

NON à l'asphyxie des Alpes

Si un deuxième tunnel est construit, il ne fait aucun doute que les quatre voies seront rapidement ouvertes, provoquant une augmentation massive du nombre de camions. Conscients de cette menace, les Tessinoises et les Tessinois se mobilisent pour dénoncer le cadeau empoisonné que représenterait ce second tube pour leur canton, dont l'air est déjà le plus pollué de Suisse. Les Alpes sont particulièrement sensibles au dérèglement climatique. Doris Leuthard s'appête à sacrifier la politique de transfert exemplaire de la Suisse alors qu'elle a réaffirmé l'urgence d'agir à Paris.

NON au sabotage de la NLFA

Finalement, rappelons que la Suisse a investi 24 milliards dans les nouvelles transversales ferroviaires alpines. Le tunnel de base du Gothard, que sera inauguré en juin 2016, rapproche virtuellement le Tessin du Plateau. Cette transversale doit permettre de décharger la route du trafic des poids lourds. Le transfert sur le rail est la meilleure solution pour la sécurité aussi, les camions représentent un danger indéniable sur les routes alpines.

Pour assurer l'avenir de la Suisse, il faut investir dans le développement de nos agglomérations et garantir la protection de nos montagnes, pas dans un couloir de transit! Pour toutes ces raisons, votons NON au 2ème tube du Gothard le 28 février! ●

ART.222 CST: UNE QUESTION DE COHERENCE

Par **David Lachat**

Avocat

La nouvelle Constitution genevoise prévoit de soumettre les comptes de l'Etat de Genève à une révision annuelle à un organisme externe.

S'agissant du choix de cet organisme externe, les Constituantes et les Constituants ont hésité entre deux solutions: soit confier cette tâche à une fiduciaire privée; soit en charger la Cour des comptes. Finalement, la Constituante a préféré laisser au Grand Conseil le soin de choisir entre ces deux hypothèses. Ainsi l'article 222, alinéa 2 de la Constitution dispose, dans sa teneur actuelle, que «la révision des comptes de l'Etat est assuré par un organe externe et indépendant, désigné par le Grand Conseil. Il peut s'agir de la Cour des comptes.»

Ultérieurement, soit en janvier et février 2015, le Grand Conseil a débattu du choix de ce réviseur externe des comptes annuels de l'Etat.

A nouveau les deux hypothèses, esquissées par la Constituante ont ressurgi et se sont affrontées. Le PLR et le PDC ont privilégié le choix d'une fiduciaire privée. La gauche, soit le PS, les Verts et Ensemble à gauche ont opté pour la Cour des comptes.

Finalement l'UDC et le MCG ont fait pencher la balance en faveur de cette dernière, laquelle s'était préalablement déclarée disposée à effectuer ce travail moyennant la création en son sein de quelques postes supplémentaires.

Au cours des débats devant le Grand Conseil, une autre question a surgi: fallait-il régler cette question au niveau de la loi? Ou bien devait-on modifier la Constitution dans l'idée de choisir une fois pour toutes entre la Cour des comptes et une fiduciaire privée?

Notre Camarade, le député Alberto Velasco, a opté pour la voie de la modification constitutionnelle et a formulé une proposition en ce sens. Il craignait que le débat surgisse à nouveau chaque année et il considérait sain que le peuple tranche cette question plus politique que technique.

La majorité du Grand Conseil a suivi Alberto Velasco sur ce terrain et a finalement décidé de modifier l'art. 222 alinéa de la Constitution. Il dira désormais: «la révision des comptes de l'Etat est assurée par la Cour des Comptes». Comme pour toute modification de la Constitution, il appartient maintenant au peuple de trancher.

Le parti socialiste genevois prône le «oui» à cette nouvelle norme constitutionnelle.

D'une part, la Cour des comptes a fait la preuve de ses compétences et de son indépendance envers l'Etat, dont elle devra réviser annuellement les comptes. Ses magistrats se sont déclarés aptes et prêts à assumer cette nouvelle fonction.

D'autre part, la majorité du Grand Conseil a exprimé ses craintes de confier la révision des comptes de l'Etat à l'une des grandes fiduciaires privées, pour des questions de coûts, de compétences, d'indépendance et de protection de la sphère privée des citoyennes et citoyens. En outre, il aurait fallu remettre régulièrement au concours la fiduciaire privée chargée de cette tâche, pour respecter la concurrence. Le savoir-faire n'aurait pas été assuré dans la continuité: à intervalles réguliers, nous aurions à faire à une nouvelle venue, devant reprendre à zéro cet exercice particulier qu'est la révision des comptes publics d'un canton.

A noter qu'aucun des cantons suisses ne confie à une entreprise privée le soin de réviser ses comptes annuels. ●

// LES MOTS D'ORDRE DU PSG

Votations fédérales

Initiative «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage»: **NON**

Initiative «Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en oeuvre)»: **NON**

Modification de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) (Réfection du tunnel routier du Gothard): **NON**

Initiative populaire «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires»: **OUI**

Votations cantonales

Initiative «Pas de cadeaux aux multinationales»: **OUI**

Contreprojet à l'IN 150: **NON**

Question subsidiaire: **IN 150**

Loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève: **OUI**

Modification de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL): **NON**

Modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LaLAMal): **NON**

Modification de la loi sur les prestations complémentaires cantonales (LPCC): **NON**

Loi ouvrant un crédit d'ouvrage de 20 869 000 F pour la reconstruction d'un bâtiment de stationnement de troupe sur le site de Meyrin-Mategnin contribuant à la libération du site des Vernets pour la construction de logements: **OUI**

// UN OUI CRUCIAL POUR L'AVENIR DU PAV

Le 28 février prochain, les citoyen-ne-s du canton de Genève se prononceront sur l'acceptation ou non d'un crédit d'ouvrage, voté par le Grand Conseil, de 20'869'000 francs pour la reconstruction d'un bâtiment de stationnement de troupe sur le site de Meyrin-Mategnin contribuant à la libération du site des Vernets pour la construction de logements.

Par **Nicole Valiquier Grecuccio**

Députée et membre du Comité directeur

Un soutien de longue date des socialistes

Les socialistes en Ville de Genève se sont engagés depuis longtemps pour libérer ce site afin d'y construire des logements et développer notamment des activités culturelles. On peut citer la motion de notre camarade Roman Juon «Pour un concept d'aménagement de la zone des Vernets» étudiée en 2003 déjà et acceptée par le Conseil municipal en juin 2005 en vue d'«établir un cahier des charges en vue de l'organisation d'un concours d'idées entre la route des Jeunes, les Acacias et l'Arve, secteur élargi, pour l'établissement à terme d'un plan directeur de quartier, cela en étroite collaboration avec les acteurs économiques, politiques et sociaux concernés». Comment ne pas se rappeler l'engagement sans faille de Roman Juon pour un projet d'aménagement de ce secteur, lui qui a su susciter l'engouement de plusieurs d'entre nous, Gérard Deshusses, Sandrine Salerno, Annina Pfund, Christiane Olivier et bien d'autres encore dont moi-même?

Un projet de qualité

L'engagement socialiste a porté la section de la Ville de Genève à développer sur le secteur Praille-Acacias-Vernets, (PAV) un projet de qualité, et à ne pas hésiter à s'associer à un comité référendaire qui a permis à terme une convention d'accord en mars 2010 et l'élaboration de la fameuse loi dite loi PAV adoptée par le Grand Conseil en juin 2011.

L'aménagement du secteur des Vernets plus particulièrement a été remporté par le projet VO du bureau Fruehauf, Henry & Viladoms de Lausanne et de l'Atelier Descombes Rampini de Genève en avril 2014. Suite à l'appel d'offres «investisseurs», le projet du groupe Ensemble a été quant à lui retenu en juin 2015. Il réunit des acteurs institutionnels comme la Fondation de la Ville de Genève pour le Logement social, la CODHA, la Société coopérative d'habitation Genève, la Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève, la CIGUE, la Mobilière et la caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle.

Ce projet d'envergure permettra notamment la construction de 1500 logements, dont 300 logements pour étudiants, 800 logements d'utilité publique et 400 logements en loyers libres, contrôlés, auxquels s'ajoutent les activités et les équipements, dont une part pour les acteurs culturels, ce que les socialistes ont toujours défendu sur ce secteur.

Libérer le terrain pour construire

Toutefois, afin de permettre la construction de ces mêmes logements dès 2019 et leur mise à disposition dès 2022, il est nécessaire que l'armée libère le site des Vernets avant l'échéance de la convention de place d'armes en 2040. Cette même convention prévoit que l'Etat de Genève peut récupérer le périmètre concerné en tout temps pour autant qu'il propose une indemnisation ou un site équivalent doté d'infrastructures équivalentes et accepté par la Confédération. C'est ainsi que le Conseil d'Etat a déposé 3 projets de loi pour le déploiement sur 3 sites, Epeisses, Aire-la-Ville et Meyrin-Mategnin dont le programme a été validé par la Confédération. Le montant total est de 74 millions de francs et le groupe d'investisseurs contribuera à hauteur de 22 millions de francs. En revanche, si l'armée reste sur le site, le canton sera tenu de financer les coûts d'entretien et de réfection de la caserne pour des travaux estimés à 25 millions de francs.

Ces 3 projets de loi ont été acceptés par le Grand Conseil en avril 2015 avec les voix du groupe socialiste. Un référendum a été lancé contre le seul crédit portant sur le site de Meyrin-Mategnin par le GSSA.

1500 logements maintenant

Les socialistes ont décidé en Assemblée générale de voter en faveur du projet de loi 11580 - objet cantonal n°8 - qui permet la réalisation de 1'500 logements sans attendre 20 ans supplémentaires, soit le temps d'une génération. Ces logements répondent aux besoins prépondérants de la population et leurs loyers seront contrôlés par l'Office cantonal du logement; Antonio Rodgers a rappelé que ces loyers ne seraient pas déplaçonnés. Les acteurs institutionnels qui construiront ces logements sont ces mêmes acteurs que les socialistes ont toujours appuyés : fondations immobilières, coopératives et fondation pour le logement des jeunes en formation notamment.

Il faut donc lire le projet développé sur le secteur des Vernets comme une partie d'un puzzle qui se construit peu à peu, un morceau de ville où logements, activités, équipements, emplois, espaces publics trouvent leur place en une nécessaire articulation pour un projet urbain de qualité. C'est à cet objectif ambitieux que nous sommes conviés et les socialistes s'y engagent avec conviction: votons OUI le 28 février! ●



Allégements fiscaux: rechargeons enfin les batteries de nos prestations sociales!

Par **Romain de Sainte Marie**
Député et Vice-président du PSG

Faire des cadeaux fiscaux aux entreprises qui ont les moyens, c'est une attitude bonne et généreuse... Mais le faire en additionnant une dette de plus de 13 milliards de francs et des coupes dans les principales prestations à la population, c'est honteux et profondément injuste! C'est pourtant la triste réalité du canton de Genève.

Genève propose depuis 1995 des allégements fiscaux à des entreprises qui souhaitent s'installer en Suisse. Les firmes qui en bénéficient ne doivent respecter qu'un seul critère : «servir l'intérêt économique du canton» (Art. 10 al. 1 LIPM). Ces rabais d'impôts sont négociés avec le Département des finances et leur abattement peut être partiel ou total. Ils sont octroyés pour une période de 10 ans et sont renouvelables.

Or, servir l'Economie du canton ne revient pas nécessairement à servir le canton! Le système de ces allégements, tout comme leur pratique, restent opaques. Ils ne semblent pas servir particulièrement aux industries de pointe, telles que les cleantechs ou les biotechs qui sont notre avenir économique. La pratique de ces allègements ne permet pas aux entreprises qui en bénéficient de créer des emplois, puisque Genève se classe toujours en tête des cantons suisses comptant le plus haut taux de chômage. A l'inverse, ces allègements permettent aux entreprises d'importer une main d'œuvre bénéficiant d'un niveau de vie élevée, ce qui entraîne une pression supplémentaire sur le marché immobilier en accentuant la pénurie de logement et en augmentant le montant des loyers. Bref, le développement économique, soutenu par cette inégalité fiscale, dont les allègements fiscaux en sont le meilleur symbole, ne semble pas porter ses fruits. Pire, il exacerbe une tension sociale.

Ces allègements sont octroyés à des sociétés qui génèrent de gros bénéfices, sinon ils ne serviraient à rien (logique)! Il est donc faux de prétendre qu'ils représentent un outil d'aide à la création ou au soutien d'entreprises. Ils représentent une inégalité de fait avec les sociétés locales qui contribuent à hauteur de 24% de leur bénéfice. De plus, ces allègements coûtent très cher à l'Etat. Genève contribue grandement à la péréquation intercantonale, 245 millions de francs par année. Or les recettes fiscales qu'il ne touche pas avec ces allègements, le canton doit les payer dans sa contribution à la péréquation!

En octroyant ces allègements, Genève accuse un manque à gagner considérable en matière de recettes fiscales: entre 2004 et 2014, ce sont près de 928 millions de francs perdus. Ce manque à gagner s'additionne aux baisses d'impôts successives de ces dernières années et génère une crise des recettes qui a conduit notre canton à supporter une dette de plus de 13 milliards de francs. Qui en fait les frais? Les Genevois-e-s évidemment! Ceux-ci voient leurs prestations publiques diminuées en raison d'une politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat et la droite parlementaire. L'éducation, la culture, le social sont ainsi sacrifiés au nom d'un dogmatisme ultra-libérale.

A l'heure de la troisième réforme de l'imposition des entreprises, avec un Conseil d'Etat et une droite parlementaire qui jouent les pompiers pyromanes en œuvrant pour un taux d'imposition à hauteur de 13% (soit ½ milliards de francs de pertes fiscales), il est indispensable d'agir pour préserver l'école, la santé, la culture. Supprimer les allègements fiscaux marquerait ainsi le début du retour de la justice fiscale dans notre canton... dont les Genevois-e-s ont tant besoin! ●



MODIFICATION DE LA LGL OU COMMENT RENDRE LA VIE DES LOCATAIRES ENCORE PLUS DURE

Par **Caroline Marti**
Députée

Un taux de vacance de 0.41%, un loyer moyen de 1433.-/mois pour des appartements en loyer libre et une augmentation des loyers avoisinant les 12% en moins de 10 ans pour les logements vacants: le marché de l'immobilier genevois est totalement sclérosé au dépend des 80% de locataires de notre canton.

Les premiers touchés sont malheureusement les personnes les plus précaires qui subissent le manque cruel de logements sociaux. En effet, bien que la Loi sur les logements d'utilité publique (LUP) formule l'objectif de 20% de logement d'utilité public sur l'ensemble du parc locatif, nous atteignons à peine les 9.65%. Un nombre bien insuffisant pour répondre aux besoins de la population. Sont également touchées les personnes qui cherchent un (nouveau) logement sur le marché locatif actuel. Les jeunes, les familles qui désirent s'agrandir et les couples qui se séparent subissent de plein fouet la hausse des loyers et peine à trouver un logement à leur portée.

Or, le droit au logement est garanti par notre Constitution cantonale. En son article 178, le texte précise que l'Etat prend les mesures permettant à toute personne de trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions abordables.

Cette injonction constitutionnelle pose les fondements d'une politique active pour l'accès au logement qui se concrétise par la construction de logements sociaux, et non spéculatifs, ainsi que par l'attribution d'aides financières pour les personnes modestes. Ces deux axes de la politique sociale du logement sont établis notamment par la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL).

Par la modification de la LGL soumise à votation populaire le 28 février prochain, la majorité de droite du Conseil d'Etat et du Grand Conseil méprise ce droit constitutionnel

et s'attaque à la politique sociale du logement en réduisant tant l'accès aux logements sociaux que le montant des allocations logements. Alors que les loyers moyens augmentent chaque année, réduire les aides au logement équivaut à se passer de bouées de sauvetage sur un bateau en pleine tempête. C'est irresponsable, et qui plus est, parfaitement indécent de faire supporter aux personnes et familles modestes, le poids de la rigueur budgétaire menée par la majorité de droite au Grand Conseil.

Cette mesure budgétaire est à placer dans un contexte plus global. Elle fait suite notamment à l'interdiction du cumul des allocations logements avec d'autres aides financières (dont les prestations complémentaires cantonales) mais aussi, plus récemment, la baisse du supplément d'intégration de l'aide sociale, la réduction des subsides d'assurance maladie ou la réduction des aides financières

« Alors que les loyers moyens augmentent chaque année, réduire les aides au logement équivaut à se passer de bouées de sauvetage sur un bateau en pleine tempête. »

pour les bénéficiaires des prestations complémentaires cantonales AVS/AI. Une véritable sédimentation de coupes budgétaires successives qui entérine une virulente politique d'austérité et consolide la précarité à Genève.

Pour faire obstacle à cette érosion programmée des prestations sociales et à cette attaque abjecte contre le principe même de solidarité, votez et faites voter NON à la modification de la LGL. ●

// RABOTER LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES ET LES SUBSIDES LAMAL, C'EST FAIRE PAYER LES PLUS PAUVRES!

Par **Marko Bandler**

Député suppléant et membre du Comité directeur

Le 28 février prochain, le corps électoral genevois va être appelé à se prononcer sur un sujet très technique – les prestations complémentaires cantonales (PL 11542) – mais surtout très politique : aller chercher des économies de bouts de chandelles sur le dos des plus précarisés. Encore une preuve – si besoin est – du mépris de Mauro Poggia pour les classes populaires. Après avoir fusillé l'aide sociale (en diminuant de 30% les forfaits d'intégration), le magistrat MCG a décidé de s'attaquer aux prestations complémentaires cantonales, qui viennent compléter les revenus des personnes à l'AVS/AI, c'est-à-dire les plus fragiles d'entre nous. Ce projet de loi, soutenu par une droite toujours aussi complaisante lorsqu'il s'agit d'effectuer des coupes budgétaires à l'aveuglette, est donc à combattre avec véhémence. Notre cohésion sociale est à ce prix. Et ce n'est pas aux plus pauvres de faire les frais de l'incurie de Mauro Poggia en matière d'action sociale.

Concrètement, ce projet de loi vise à inventer un revenu fictif – par le biais d'un forfait au calcul totalement arbitraire – correspondant à 10% de la prime moyenne cantonale d'assurance-maladie, pour toutes les personnes qui touchent des prestations complémentaires AVS/AI. Ce faisant, en arguant de la trop grande générosité des prestations sociales à Genève, Mauro Poggia vise à retirer environ 50 CHF par personne et par mois. En prenant en compte ce revenu fictif dans le calcul des barèmes, on diminue d'autant les montants à disposition des personnes touchant des prestations complémentaires.

Le montant peut paraître dérisoire, voire purement symbolique... lorsqu'on a les moyens d'assurer sa subsistance quotidienne. Mais pour les 20'000 personnes qui touchent ces prestations – et qui sont parmi les plus précarisées du canton- cette coupe sèche, même modeste, constitue un sacrifice considérable, que rien aujourd'hui ne justifie. D'autant qu'il s'agit clairement ici, comme l'a soutenu le Conseil d'Etat, d'une mesure d'économie, qui n'a aucun but social, ne correspond à aucun besoin impératif et ne vise donc qu'à faire des économies au détriment des plus nécessiteux.

Mauro Poggia l'avoue clairement : l'économie escomptée est à mettre en rapport avec la dette cantonale, et cette mesure pourra rapporter près de 8 millions par an. Selon lui, l'effort demandé est modeste et est à mettre en perspective avec la « générosité » du canton de Genève, supposément considéré comme le plus généreux de Suisse en matière de prestations sociales.

Bien entendu, l'argument est inadmissible, et Mauro Poggia démontre une fois de plus le mépris qu'il affiche à l'encontre des plus fragiles d'entre nous. Jusqu'ici, sa politique sociale se limite strictement à proposer des coupes dans les prestations. C'est évidemment inadmissible, et le parti socialiste se doit de combattre et de dénoncer avec acharnement cette politique inacceptable portée par un Conseil d'Etat complètement déconnecté de la réalité des genevois. ●

Par **Lydia Schneider Hausser**,

Députée et cheffe de groupe

Le référendum, lancé par l'AVIVO, association de défense des retraitées et retraités, s'oppose à une loi votée le 18 décembre 2014 par le Grand Conseil dans le cadre du budget 2015. Elle vise une réduction du subsidé LAMal pour une partie des bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI. Rappelons que ces prestations sont allouées aux personnes dont les rentes du premier et deuxième pilier (AVS et LPP) sont insuffisantes pour leur permettre d'assurer toutes les charges rencontrées dans le quotidien à Genève.

Pratiquement, les personnes qui touchent des prestations complémentaires cantonales complétant leur rente AVS ou AI ont droit automatiquement à un subsidé complet d'assurance maladie qui correspond au maximum à la prime moyenne cantonale (F 5'796 pour 2014, F 6'288 pour 2016). Actuellement, un subsidé intégral d'assurance maladie est également accordé aux personnes qui n'ont pas droit aux prestations complémentaires cantonales mais dont les ressources sont inférieures à la prime moyenne cantonale annuelle ci-dessus.

La loi combattue par ce référendum vise à réduire, pour cette deuxième catégorie de personnes, l'attribution du subsidé complet. Il s'agirait de donner uniquement un montant qui correspond à la différence entre la prime moyenne cantonale et l'excédent de ressources.

Le parti socialiste s'est associé à la récolte de signatures pour ce référendum et le groupe socialiste au Grand Conseil l'a combattu lors du traitement du budget 2015. Cette mesure d'économie, estimée à 4,6 millions, cible une partie de la population qui vit modestement et qui, avec cette mesure pourrait voir ses revenus mensuels diminuer de manière importante.

Collectivement, cette mesure va à l'encontre d'une accessibilité aux soins pour toutes et tous et si elle est appliquée, elle engendrera des difficultés de changement de caisse pour les personnes qui n'arriveront pas à payer leurs cotisations d'assurance maladie régulièrement. En un mot, cette loi programme des problèmes voire de la précarité pour plus de 2000 personnes qui seront touchées en matière LAMal. ●

Le 28 février, votons NON aux modifications de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LaLAMal) et la loi sur les prestations complémentaires cantonales (LPCC)!



Le 28 février, les habitantes et habitants de la Ville de Genève sont appelé à voter sur le projet de rénovation et agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH). Refuser cet investissement, c'est refuser de donner les moyens nécessaires au 1er musée public de la région de répondre aux défis contemporains, en matière de muséographie, d'accès à la connaissance et de diffusion de notre patrimoine, et c'est donc refuser un projet essentiel pour la démocratisation de la culture.

Par **Sami Kanaan**

Conseiller administratif en charge de la culture et du sport en Ville de Genève

Le MAH, c'est quoi ?

Genève dispose, avec le Musée d'art et d'histoire, du plus grand musée encyclopédique de Suisse, et d'un des plus grands musée d'art. Fruit de l'engagement financier de M. Charles Galland, il a vu le jour en 1910 et s'est imposé comme le musée-phare de Genève, conservant les collections publiques constituées au fil des dons et des legs des habitantes et habitants de Genève.

Aujourd'hui, notre musée est largement reconnu en Suisse et à l'étranger, pour ses collections exceptionnelles, pour son expertise unique en matière de conservation et de restauration et plus récemment, pour sa capacité à s'ouvrir sur de nouveaux publics au gré d'actions originales (à destination des familles, avec les maisons de quartier, les personnes en situation de handicap, par exemple) ou son utilisation des médias sociaux. Je vous encourage à les découvrir sur le site du musée (www.mah-geneve.ch).

Un bon projet

Le projet sur lequel nous voterons le 28 février est un bon projet et Genève en a besoin, aujourd'hui ! Il permet, pour un investissement public de 65 millions, de rénover et d'agrandir de manière ambitieuse un musée qui n'a jamais été rénové depuis son inauguration, il y a 105 ans. L'agrandissement permettra d'augmenter de 50% les surfaces d'exposition, de doubler les surfaces dédiées à l'accueil des publics, notamment les classes, les familles, les seniors ou les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, qui trouveront enfin un accès facilité à l'ensemble des espaces.

La Ville de Genève est le maître d'ouvrage de ce chantier et le coût du projet a été longuement travaillé par les services de M. Rémy Pagani, magistrat en charge constructions, afin d'en garantir la réalisation, les délais et les coûts, mais aussi d'en finaliser de manière optimale les détails, dans le plus grand respect du bâtiment d'origine.

Une votation... sur l'avenir de notre musée

La proposition actuelle est le fruit d'un long processus. Ainsi, le crédit d'investissement nécessaire s'inscrit dans un plan pluriannuel solide et durable, il a été voté par le Conseil municipal, il dispose d'une autorisation de construire sur la base (entre autres) d'un préavis positif de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Le projet culturel du musée rencontre un succès populaire en augmentation, comme le démontre les chiffres de fréquentation.

Cette votation porte donc bien sur l'avenir de notre musée, qui, sans rénovation et sans agrandissement, devra à court terme vraisemblablement fermer pour des raisons de sécurité. En tout cas il ne pourra pas déployer tous les projets qui font qu'un musée aujourd'hui n'est plus un simple lieu de conservation et de présentation d'œuvres et d'objets, mais un lieu vivant, ouvert et dynamique pour toutes et tous, et pas seulement pour une élite privilégiée et initiée.

Dites OUI au musée!

Le choix qui se présente aux électeurs et électrices (suisse et étranger-e-s) de la Ville de Genève est de trancher entre une rénovation simple qui n'apporterait rien de plus au bâtiment actuel et coûterait beaucoup plus cher à la collectivité publique, ou ce projet recueille l'enthousiasme de la plupart de celles et ceux à qui j'ai pu le présenter de manière approfondie. Un projet financé à hauteur de 50% par de nombreux partenaires privés, petits et grands donateurs. Les opposants se placent dans une vision poussiéreuse et élitiste de la culture et de Genève en général !

J'espère donc vivement qu'au moment où toutes les autres grandes villes de Suisse rénovent et développent leurs musées les électeurs et électrices saisiront l'opportunité de développer notre service public et de réaliser un musée pour toutes et tous! ●

REJOIGNEZ NOS GROUPES DE TRAVAIL!

Par **Ayari Félix Beltrametti**

Présidente de la commission de politique sociale et de santé

Les commissions internes du PSG sont des lieux de réflexion, d'échange et de discussion ouvertes à tous les membres. Ces commissions permettent de maintenir des liens étroits entre nos députés, le comité directeur, nos membres et les acteurs du terrain.

La commission de politique sociale et de santé mène des travaux à plusieurs niveaux.

D'une part elle organise des séances plénières pour débattre, apprendre, confronter nos points de vue sur des thématiques d'actualité. Elle se veut ouverte aux acteurs de terrain et invite régulièrement des experts afin de nourrir nos discussions. Les deux dernières commissions ont traité de l'impact du budget 2016 proposé par le Conseil d'Etat sur les institutions du social, de la santé, de la formation et de l'intégration. Deux secrétaires syndicaux du SIT et du SSP, ainsi que les présidents et coordinatrices du CAPAS, d'INSOS et de l'AGOEER nous ont rejoint pour exposer leur situation et leurs stratégies face aux coupes budgétaires. Ces séances permettent à nos députés d'obtenir des informations détaillées sur la situation du terrain et de mieux défendre les institutions face aux ambitions libérales. Elles renforcent également les liens entre des acteurs clés et le parti.

D'autre part, la commission mène des travaux de longue haleine en collaboration avec les autres partis de l'Alternative. Le dernier en lice visait à outiller l'action politique pour garantir l'émergence d'un plan cantonal pour la psychiatrie intégrée à la future planification sanitaire cantonale 2016-2020. Le groupe de travail issu de la commission de politique sociale et de santé a mis sur pied deux séminaires sur la psychiatrie entre octobre 2014 et avril 2015. Ces rencontres ont donné lieu aux Lignes Directrices de l'Alternative pour la Psychiatrie. Ce document qui établit un état des lieux sur la situation actuelle propose une série de recommandations pour améliorer la coordination et la prise en charge globale des

personnes souffrant des troubles psychiques.

Les lignes directrices de l'Alternative ont été transmises au Conseiller d'Etat Mauro Poggia, à la tête du Département de l'économie, des affaires sociales et de la santé. Ce document a également été diffusé dans les médias.

Ce genre de démarche nous offre des lieux et des moments de réflexion de fond indispensables aux prises de position du parti et nous permet de construire une culture commune avec les autres partis politiques.

On peut considérer les commissions internes du parti comme des courroies de transmission entre nos élus, nos militants et les acteurs de terrain. Elles garantissent un rapport constant entre l'action politique, la culture de parti et des compétences techniques.

Dans mon cas, devenir membre d'une commission au moment de mon adhésion au PSG, m'a permis de me sentir partie prenante au sein du parti grâce à une activité fort stimulante.

J'invite tous nos membres désireux-ses de nous rejoindre à prendre contact avec la ou le président-e de la commission qui vous intéresse et à faire vivre et évoluer les réflexions et positions du PSG! ●

Rendez-vous sur notre site web:

www.ps-ge.ch/les-groupes-de-travail-du-parti-socialiste-genevois

Institutions et fondations de droit public: une représentation démocratique

« J'ai eu la chance d'être désigné par le PS genevois comme représentant du parti au Conseil de fondation de la Fondation Emile-Dupont, une des cinq fondations immobilières de droit public (FIDP) du canton de Genève. A travers les FIDP, des appartements peuvent être mis à disposition des Genevois-es à un loyer abordable. Dans ce cadre, la politique de développement et d'attribution de logement de ces institutions joue un rôle central pour les Genevois-es. Dès lors, le contrôle démocratique de ces instances est important, afin de s'assurer que l'intérêt du plus grand nombre est garanti.

Derrière ces grands principes, se cache un travail au quotidien, afin de s'assurer que les logements sont attribués à celles et ceux qui en ont le plus besoin, tout en s'assurant d'une mixité sociale assurant le dynamisme des quartiers. Un travail au quotidien pour que les logements soient des logements de qualité pour permettre un « bien-vivre ». Activité qui n'est pas de tout repos, mais toujours passionnante.

Le système actuel a évidemment ses failles, il pourrait certainement être amélioré, pour plus de transparence encore, pour plus d'efficacité peut-être. Mais, je crois que ce système a un avantage primordial, il reste sous contrôle démocratique, à l'heure où sous couvert d'efficacité justement, on a trop tendance à diminuer ce contrôle.»

Martin Staub, Président du PS Vernier et Conseiller municipal

Liste des représentant-e-s PS aux conseils d'administration des grandes régies publiques et des fondations de droit public (Loi LCOF)

Transports publics genevois (TPG)	GONZALEZ Pancho
Aéroport international de Genève (AIG)	VELASCO Alberto
Hôpitaux universitaires de Genève (IUUG)	BALDINI Frédéric
Services industriels de Genève (SIG)	LONGET René, vice-président
Fondation des parkings	BERTHET Jean
Établissements pour l'intégration (EPI)	FELIX BELTRAMETTI Ayari
Cliniques genevoises de Joli-Mont/ Montana	LAPALUD Patrick
Maison de retraite du Petit-Saconnex	THOREL Marilou
Maison de Vessy	CONTI Jennifer
Fondation HBM Camille Martin	RIVA Mauro
Fondation HBM Emile Dupont	STAUB Martin
Fondation HBM Emma Kammacher	VALQUER GRECUCCIO Nicole
Fondation HBM Jean Dutoit	GUINAND-MAÎTRE Geneviève
Fondation René et Kate Block	OLIVIER Christiane
Fondation pour les terrains industriels (FTI)	THOREL Jean-Pierre
Fondation du Centre international de Genève (FCIG)	BARANOVA Olga
Office cantonal des assurances sociales (OCAS)	ROBERT Jacques, vice-président
Caisse publique de prêts sur gages	GARCIA Pablo, président
Fonds cantonal de compensation de l'assurance-maternité	METFORD PERROULAZ Catherine
Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)	JAQUES-WALDER Danielle
Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)	
Institution de maintien d'aide et de soins à domicile (IMAD)	DORET Jan, président
	RAEMY Serge
Commissions des départements d'État	
Commission électorale centrale (CEC)	BARTA Gabriel
	THOREL Gilles, suppléant
Commission consultative en matière de protection des données, de transparence et d'archives publiques	CHIARADONNA Denis
Commission consultative de l'égalité entre homme et femme	GASPOZ Bernadette
DALE-département de l'aménagement, du logement et de l'énergie	
Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS)	SCHENK-GOTTRET Françoise
Commission consultative sur les questions énergétiques	AMREIN Olivier
Commission de la pêche	KOKOT Guilhem
Commission consultative de la diversité biologique	LONGET René
Autres institutions/Commissions spéciales	
Société de radiodiffusion et de télévision du canton de Genève	DUCHESNE Bernard



Budget 2016 de la Ville de Genève

10 millions de coupes dans le social et la culture: du jamais vu. Signez les deux referendums !

Par **Grégoire Carasso**, chef du groupe au Conseil municipal de la Ville de Genève et **Virginie Studemann Wathier**, présidente du PS Ville de Genève

Jamais au grand jamais

En avril 2015, pour la première fois depuis deux décennies, la gauche en Ville de Genève perdait clairement la majorité au Conseil municipal. Devenue minoritaire (37 sièges sur 80), l'Alternative (Socialistes, Verts, Ensemble à gauche) n'en demeurait pas moins la principale alliance politique. Face à elle, rien n'indiquait que les forces de droite, divisées durant les élections, allaient unir leur destin. Le PDC, en particulier, clamait haut et fort que jamais il ne pactiserait avec le MCG.

La droite dilatée

C'était sans compter sur la capacité de ce parti à changer d'avis. Sitôt les élections passées, le PDC, le MCG, le PLR et l'UDC se sont alliés sur deux points fondamentaux : élire M. Carlos Medeiros à la présidence du Conseil municipal, et sabrer dans les prestations. Les prétendues incompatibilités de valeurs entre la démocratie chrétienne et le MCG ou l'UDC ? Passées par pertes et profits... La droite dilatée, du PDC jusqu'au MCG, venait de voir le jour.

Des coupes dans un budget pourtant bénéficiaire

Alors que le projet présenté par l'exécutif affichait un excédent budgétaire de plus de CHF 8 millions, la nouvelle majorité de droite a voté des coupes pour près de 10 millions, et notamment : -2% sur l'ensemble des subventions (groupe 36), -2,5% sur le groupe 31 «Biens, services et marchandises» qui attaquent directement les moyens donnés à l'Administration municipale de fonctionner, -10% sur les fonds généraux culture, l'augmentation du gel des postes vacants de la fonction publique, la réduction du fond chômage, la suppression de l'incubateur de l'Economie sociale et solidaire, etc.

De l'OSR à la Cave 12

Pour comprendre la portée des décisions prises, donnons quelques exemples. Dans la culture, la coupe linéaire de 2% sur les subventions prétérite les prestations délivrées par des associations telles que le théâtre Am Stram Gram,

le Festival Cinéma Tous Ecrans, la Maison Rousseau et de la littérature, l'Association pour la Danse Contemporaine, l'Orchestre de la Suisse Romande, Ciné Transat, la Cave 12 et Post Tenebras Rock.

Du CSP aux Ecoles de sport

Dans le social, seront notamment touchés le Centre social protestant (CSP), Pro Juventute, Caritas, Insieme, le Mouvement populaire des familles, 360°, la Boite-à-boulot ou La Coulou. Mais aussi les Bains des Pâquis, l'Université albanaise et encore les subventions aux associations actives dans la coopération au développement et dans la solidarité internationale. Dans le domaine de la mobilité, mentionnons Noctambus, Genève'roule et Pro-vélo.

En terme de prestations, citons les cours de sport pour les enfants (Ecoles de sport), la Fête de la musique, les activités «Sport seniors», la Ville est à vous ou les patinoires de quartier (Charmilles et Bastion notamment).

Un test grandeur nature contre le démantèlement social et culturel

Les forces politiques de l'Alternative, Parti socialiste en tête, ont lancé, aux côtés des milieux associatifs et des habitant-e-s engagé-e-s, deux referendums. Le délai de retour des signatures est au 8 février et la mobilisation doit être au rendez-vous. Il en va de la politique municipale des quatre prochaines années et de notre résistance pour défendre le projet d'une ville solidaire et durable. Mais c'est aussi un test grandeur nature, avant des échéances cantonales essentielles, de notre capacité à stopper le démantèlement du service public et l'attaque systématique des prestations à l'ensemble de la population. ●

NON AUX COUPES BUDGÉTAIRES EN VILLE DE GENÈVE

1 Contre les coupes dans les prestations à la population et la dégradation des services municipaux (groupe 31)

Référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 15 décembre 2015 approuvant le budget 2016, en tant qu'elle prévoit la diminution de 4 362 374 F des dépenses du groupe de comptes 31 (biens, services et marchandises) par rapport à l'exercice précédent.

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs de la commune de Genève, demandent, conformément aux articles 68, 77 à 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 15 décembre 2015 approuvant le budget 2016, en tant qu'elle prévoit la diminution de 4 362 374 F des dépenses du groupe de comptes 31 (biens, services et marchandises) par rapport à l'exercice précédent, soit soumise à la votation populaire.

Les étrangères et étrangers domicilié-e-s en Ville de Genève et résidant en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer ce référendum.

NOM (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance JJ / MM / AA	Canton d'origine ou nationalité	Domicile (adresse complète: rue, numéro, code postal et localité)	Signature
1					
2					
3					
4					
5					

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur la commune de Genève et les étrangères et les étrangers domicilié(e)s dans la commune et résidant en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer ce référendum communal. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

2 Contre les coupes dans les subventions aux associations (groupe 36): social, culture, emploi, ESS, droits humains, solidarité internationale, LGBTIQ...

Référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 15 décembre 2015 approuvant le budget 2016, en tant qu'elle prévoit la diminution de 3 195 714 F des dépenses du groupe de comptes 36 (subventions accordées) par rapport à l'exercice précédent.

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs de la commune de Genève, demandent, conformément aux articles 68, 77 à 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 15 décembre 2015 approuvant le budget 2016, en tant qu'elle prévoit la diminution de 3 195 714 F des dépenses du groupe de comptes 36 (subventions accordées) par rapport à l'exercice précédent, soit soumise à la votation populaire.

Les étrangères et étrangers domicilié-e-s en Ville de Genève et résidant en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer ce référendum.

NOM (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance JJ / MM / AA	Canton d'origine ou nationalité	Domicile (adresse complète: rue, numéro, code postal et localité)	Signature
1					
2					
3					
4					
5					

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur la commune de Genève et les étrangères et les étrangers domicilié(e)s dans la commune et résidant en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer ce référendum communal. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

À renvoyer au plus vite, dernier délai le 08.02.2016 à : Parti socialiste Ville de Genève | 15 rue des Voisins | 1205 Genève



Après Paris 2015, la suite

Par **Susana Jourdan** et **Jacques Mirenowicz**
Directrice et rédacteur en chef de LaRevueDurable

L'accord international signé à Paris le 12 décembre 2015 est « le plus important de ce début de XXI^e siècle », estime à raison son premier artisan, le président de la Conférence des partis (COP) jusqu'en novembre 2016, Laurent Fabius. De fait, du point de vue la diplomatie multilatérale, le Sommet de Paris est une formidable réussite.

Parvenir à mettre 195 pays d'accord sur un but aussi ambitieux – maintenir à 2 °C, si possible à 1,5 °C, la hausse de la température – est un exploit. Sûrement le mieux qu'il était possible d'obtenir de ce rendez-vous. Certes, l'accord de Paris ne dit rien sur les efforts que chaque pays doit fournir pour parvenir à ce but. Mais comment attendre d'une telle assemblée qu'elle puisse faire mieux que légitimer un horizon commun aussi exigeant?

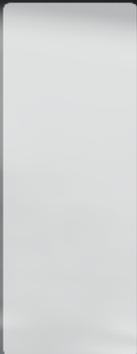
Cet accord dit ceci: l'avenir des énergies fossiles est bouché. Ce n'est pas rien. Et faut maintenant en tirer les conséquences. Une voie évidente à suivre à cette fin est de rallier la campagne mondiale de désinvestissement de l'industrie fossile. Près de 500 institutions ont d'ores et déjà annoncé retirer leurs placements des entreprises d'extraction, transformation et vente de pétrole, charbon et gaz.

En Suisse, le mouvement est encore timide. L'Université de Lausanne a l'intention d'être la première université helvétique à rejoindre le mouvement. Le département des finances et du logement de la Ville de Genève étudie la possibilité de retirer de la Caisse d'assurance de son personnel (CAP) tout placement dans l'industrie fossile. Une motion déposée fin décembre au Grand conseil genevois demande de faire de même avec la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

Pour faire vivre l'accord de Paris, il est impératif de supprimer les subventions aux énergies fossiles, de taxer de plus en plus le carbone, d'en finir avec les infrastructures routières excessives, par exemple le deuxième tunnel au Gothard. Mais surtout, il s'agit d'investir sans ambiguïté dans la transition énergétique et de changer de paradigme économique. L'accord de Paris oblige la diplomatie du climat à sortir de sa bulle, à se connecter aux politiques de l'énergie et aux choix les plus structurants de l'économie. Or, en Suisse, ce n'est pas le chemin qui est pris.

Fin novembre, 15'000 personnes – dont près de 5'000 à Genève – ont défilé pour le climat dans une dizaine de villes suisses. Soit la plus grande mobilisation pour cette cause jamais obtenue dans le pays. Cela est réjouissant, mais ne doit pas faire illusion. Ici comme ailleurs, le peuple a fortement voté, lors des élections fédérales d'octobre, pour des représentants hostiles à la transition énergétique et garants du statu quo économique. Partout, les sociétés se détournent politiquement du climat alors que ce qui les attend en cas d'échec sur ce plan est désormais très clair. Comment construire la volonté collective de vaincre le péril climatique?

Le nouveau numéro de LaRevueDurable publie les meilleurs chapitres traduits de l'anglais de *N'y pensez même pas*, livre intense, d'une totale originalité, extrêmement bien renseigné, éclairant et constructif pour convaincre d'agir sur le climat au-delà d'une petite minorité. Son auteur, George Marshall, spécialiste de la communication sur le climat à l'organisation britannique Climate Outreach, voyage au plus profond de l'humain, de ses failles – et de ses atouts – face à la plus grande difficulté jamais dressée devant lui. C'est une lecture forte et très bienvenue pour avancer sur le sillon que trace l'accord de Paris 2015. ●



JAB
1200 GE2
PP/JOURNAL

Changeant
d'adresse:
PSG - Rue des Voisins

